



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU VENDREDI 04 AVRIL 2025

AFFAIRE N° 27-20250404

**AUTORISATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT DE
SIGNER LES LOTS 1, 2 ET 4 DU MARCHÉ A25.002 « REALISATION ET
REHABILITATION DES RESEAUX AEU SUR LES COMMUNES
DU TAMPON ET DE SAINT-JOSEPH »**

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre du mois d'avril à neuf heures et vingt-cinq minutes, en application des articles L.2121-7, L. 2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle des fêtes du 12^e km sise au Tampon, rue Auguste Lacaussade, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud, légalement convoqués le 21 mars 2025, sous la présidence de Monsieur HOARAU Jacquet.

NOTA :

Nombre de conseillers
en exercice : 48

Présents : 29

Absents représentés : 16

Absents : 03

ETAIENT PRESENTS

- Commune du Tampon -

HOARAU Jacquet, GASTRIN Albert, TURPIN Catherine, MAUNIER Daniel, ROBERT Evelyne, PAYET-TURPIN Francemay, BLARD Régine, DIJOUX-RIVIERE Mimose, DOMITILE Noëline, FONTAINE Henri, FONTAINE Véronique, GONTHIER Charles Emile, LEBON Jean Richard, MONDON Laurence, TECHER Doris.

BASSIRE Nathalie, SOUBAYA Josian.

- Commune de Saint-Joseph -

JAVELLE Blanche Reine, MUSSARD Harry, HOAREAU Sylvain, HUET Marie-Josée, LEBON David, LEVENEUR Inelda, VIENNE Axel.

GUEZELLO Alin, LEBON Louis Jeannot.

- Commune de l'Entre-Deux -

VALY Bachil, GROSSET-PARIS Isabelle.

LAFOSSE Camille (de l'affaire n° 01 à l'affaire n° 15-20250404).

- Commune de Saint-Philippe -

RIVIERE Olivier (de l'affaire n° 01 à l'affaire n° 15-20250404), COURTOIS Vanessa.

ETAIENT REPRESENTES (PROCURATION)

- Commune du Tampon –

ROMANO Augustine représentée par GASTRIN Albert, PICARDO Bernard représenté par MAUNIER Daniel, THERINCOURT Jean-Pierre représenté par PAYET TURPIN Francemay, THIEN-AH-KOON Patrice représenté par HOARAU Jacques.

BENARD Monique représentée par BLARD Régine, FONTAINE Gilles représenté par BASSIRE Nathalie.

- Commune de Saint-Joseph -

LEBRETON Patrick représenté par VIENNE Axel, MUSSARD Rose Andrée représentée par HUET Marie-Josée, K/BIDI Emeline représentée par MUSSARD Harry, LEICHNIG Stéphanie représentée par HOAREAU Sylvain, LANDRY Christian représenté par LEVENEUR Inelda, HUET Henri Claude représenté par LEBON David, FULBERT GERARD Gilberte représentée par JAVELLE Blanche Reine.

BENARD Clairette Fabienne représentée par LEBON Louis Jeannot.

- Commune de l'Entre-Deux -

LAFOSSE Camille représenté par GROSSET-PARIS Isabelle (de l'affaire n° 16 à l'affaire n° 40-20250404).

- Commune de Saint-Philippe -

RIVIERE Olivier représenté par COURTOIS Vanessa (de l'affaire n° 16 à l'affaire n° 40-20250404).

ETAIENT ABSENTS

- Commune du Tampon –

GENCE Jack.

- Commune de Saint-Joseph -

HUET Mathieu, LEJOYEUX Marie Andrée.

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, conformément aux règles de quorum, le Président ouvre la séance. En application de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée procède à la nomination d'un ou de plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. A l'unanimité, Madame MONDON Laurence a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

AFFAIRE N° 27-20250404**AUTORISATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT DE SIGNER LES LOTS 1, 2 ET 4 DU MARCHE A25.002 « REALISATION ET REHABILITATION DES RESEAUX AEU SUR LES COMMUNES DU TAMPON ET DE SAINT-JOSEPH »**

Le Président rappelle à l'Assemblée qu'en janvier 2025, la CASUD a lancé une consultation ayant pour objet les travaux de réalisation et de réhabilitation des réseaux AEU sur les communes du Tampon et de Saint-Joseph.

Les travaux sont répartis en quatre (4) lots, chaque lot faisant l'objet d'un marché distinct, soit :

- Lot n° 1 : Extension sur le secteur « Trois-Mares » (Le Tampon)
- Lot n° 2 : Extension et réhabilitation sur le secteur « Centre-Ville » (Le Tampon)
- Lot n° 3 : Extension sur le secteur « Les Jacques » (Saint-Joseph)
- Lot n° 4 : Extension et réhabilitation sur le secteur « Centre-Ville / Butor » (Saint-Joseph)

I. Caractéristique du marché

Il s'agit d'un marché public de travaux à prix unitaires.

Il est couvert par l'accord sur les marchés publics.

Il ne s'agit pas d'un marché à tranches mais d'un marché alloti.

Il ne s'agit ni d'un marché à bons de commande ni d'un accord-cadre.

Le marché ne fait pas l'objet d'une limitation du nombre de lot attribué.

L'entité adjudicatrice n'agit pas pour le compte d'autre entité adjudicatrice.

Le marché sera conclu avec un opérateur économique qui pourra être un groupement momentané d'entreprises solidaire ou conjoint avec mandataire solidaire.

a) Durée du marché

La durée du marché court à compter de sa notification jusqu'à la fin de la période de garantie de parfait achèvement.

Le présent marché n'est pas reconductible.

b) Lieu d'exécution

Les travaux sont à réaliser sur :

- la Commune du Tampon :
 - Lot n° 1 : Secteur « Trois-Mares »,
 - Lot n° 2 : Secteur « Centre-Ville ».
- la Commune de Saint-Joseph :
 - Lot n° 3 : Secteur « Les Jacques »,
 - Lot n° 4 : Secteur « Centre-Ville / Butor ».

II. Imputation budgétaire

Le marché sera imputé sur le Budget annexe de l'assainissement collectif (SPAC).

Imputation budgétaire :

- Le Tampon : 2315-2023900-TAMP
- Saint-Joseph : 2315-2023900-STJO

Le présent marché est financé par les fonds propres de la CASUD.

Dans le cadre de la prospection financière et afin de co-financer cette opération, plusieurs demandes ont été faites auprès des organismes suivants :

- OLE : PPI (Programme Pluriannuel d'Investissement) 2022-2027 ;
- État : Fonds Exceptionnelle d'Investissement (FEI) 2025 ;
- OFB : Programme d'intervention 2023-2025.

III. Passation du marché

a) Enregistrement des pièces relatives à la candidature et à l'offre

Le 6 mars 2025, les membres de la Commission Ad Hoc dont le représentant délégué de l'Entité Adjudicatrice ont procédé à l'ouverture des plis et ont enregistré les pièces relatives à la candidature et à l'offre.

b) Analyse, sélection des candidatures et attribution dans le cadre du marché n°A25.002 « Réalisation et réhabilitation des réseaux AEU sur les communes du Tampon et de Saint-Joseph »

Le 27 mars 2025, les membres de la Commission d'Appel d'Offres présents dont le représentant de l'Entité Adjudicatrice ont décidé :

S'agissant du lot n° 1 « Extension sur le secteur « Trois-Mares » (Le Tampon) »,

d'une part,

- de valider l'analyse des candidatures effectuées par le service opérationnel,
- de proposer au représentant de l'Entité Adjudicatrice de sélectionner les candidatures suivantes : GTOI, Groupement HYDROTECH / BTOI – ENROBES REUNION et Groupement SBTPC SOGEA REUNION / SORETRA.

d'autre part,

- d'attribuer le lot n° 1 du marché n° A25.002 « Réalisation et réhabilitation des réseaux AEU sur les communes du Tampon et de Saint-Joseph » au candidat GTOI pour un montant prévisionnel total de 1 210 586,13 € HT, sous réserve qu'il fournisse les pièces de régularité fiscale et sociale.

S'agissant du lot n° 2 « Extension et réhabilitation sur le secteur « Centre-Ville » (Le Tampon) »,

d'une part,

- de valider l'analyse des candidatures effectuées par le service opérationnel,
- de proposer au représentant de l'Entité Adjudicatrice de sélectionner les candidatures suivantes : TPSOI, Groupement GTOI / TERIDEAL et Groupement SORETRA / SBTPC SOGEA Réunion / TECHNOLOGIE RESEAUX.

d'autre part,

- d'attribuer le lot n° 2 du marché n° A25.002 « Réalisation et réhabilitation des réseaux AEU sur les communes du Tampon et de Saint-Joseph » au candidat TPSOI pour un montant prévisionnel total de 1 039 556,50 € HT, sous réserve qu'il fournisse les pièces de régularité fiscale et sociale.

S'agissant du lot n° 3 « Extension sur le secteur « Les Jacques » (Saint-Joseph) »,

- de surseoir à statuer sur l'attribution du lot n° 3 du marché n° A25.002 « Réalisation et réhabilitation des réseaux AEU sur les communes du Tampon et de Saint-Joseph ».

S'agissant du lot n° 4 « Extension et réhabilitation sur le secteur « Centre-Ville / Butor » (Saint-Joseph) »,

d'une part,

- de valider l'analyse des candidatures effectuées par le service opérationnel,
- de proposer au représentant de l'Entité Adjudicatrice de sélectionner les candidatures suivantes : TPSOI, Groupement GTOI / TERIDEAL et Groupement SORETRA / SBTPC SOGEA Réunion / TECHNOLOGIE RESEAUX.

d'autre part,

- d'attribuer le lot n° 4 du marché n° A25.002 « Réalisation et réhabilitation des réseaux AEU sur les communes du Tampon et de Saint-Joseph » au candidat TPSOI pour un montant prévisionnel total de 623 161,00 € HT, sous réserve qu'il fournisse les pièces de régularité fiscale et sociale.

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- d'approuver le lot n° 1 du marché n°A25.002 « Réalisation et réhabilitation des réseaux AEU sur les communes du Tampon et de Saint-Joseph »,

- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer ledit marché avec le candidat GTOI,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire,
- d'approuver le lot n° 2 du marché n°A25.002 « Réalisation et réhabilitation des réseaux AEU sur les communes du Tampon et de Saint-Joseph »,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer ledit marché avec le candidat TPSOI,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire,
- d'approuver le lot n° 4 du marché n°A25.002 « Réalisation et réhabilitation des réseaux AEU sur les communes du Tampon et de Saint-Joseph »,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer ledit marché avec le candidat TPSOI,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire,

Le Conseil est prié de bien vouloir en délibérer.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **approuve le lot n° 1 du marché n° A25.002 « Réalisation et réhabilitation des réseaux AEU sur les Communes du Tampon et de Saint-Joseph »,**
- **autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer ledit marché avec le candidat GTOI,**
- **autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire,**
- **approuve le lot n° 2 du marché n° A25.002 « Réalisation et réhabilitation des réseaux AEU sur les Communes du Tampon et de Saint-Joseph »,**
- **autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer ledit marché avec le candidat TPSOI,**
- **autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire,**

- approuve le lot n° 4 du marché n° A25.002 « Réalisation et réhabilitation des réseaux AEU sur les Communes du Tampon et de Saint-Joseph »,
- autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer ledit marché avec le candidat TPSOI,
- autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Abstention : 00

Contre : 00

Pour : 45

POUR EXTRAIT CONFORME,
La Secrétaire de séance,



Laurence MONDON

Le Président de la CASUD,



Jacquet HOARAU



Date de mise en ligne sur le site Internet de la CASUD : 17/04/2025